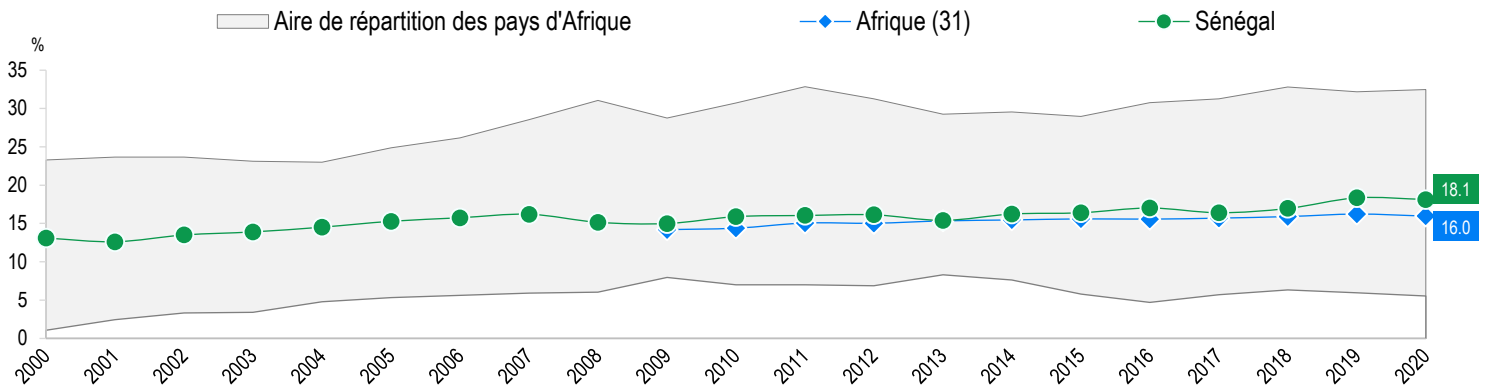


Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022 – Sénégal

Recettes fiscales : ratio impôts/PIB

Recettes fiscales en % du PIB dans le temps

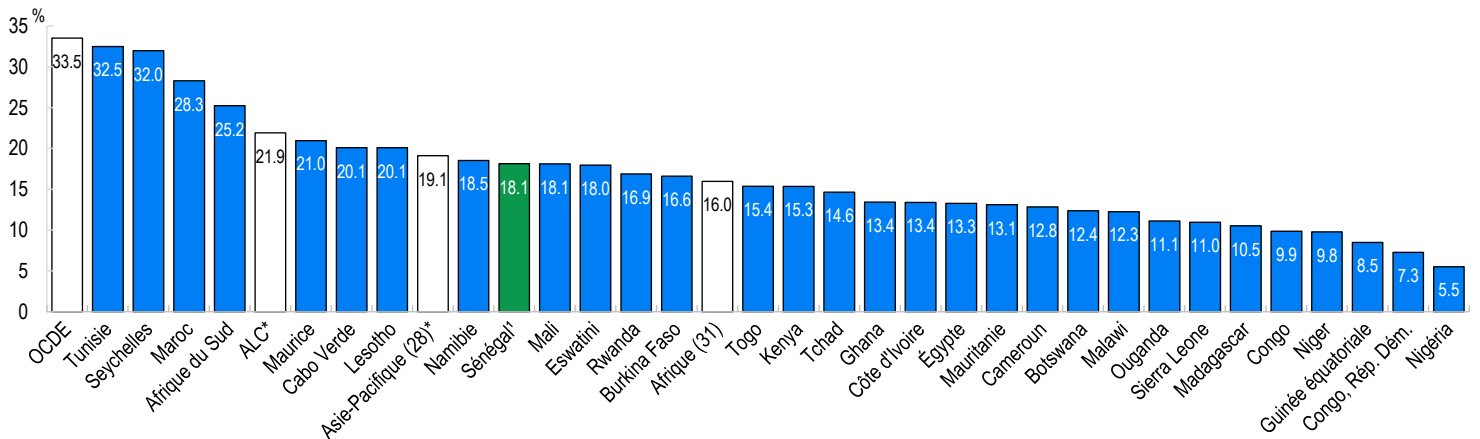
Le ratio impôts/PIB au Sénégal¹ a diminué de 0.2 points de pourcentage entre 2019 et 2020, passant de 18.4 % en 2019 à 18.1 % en 2020. En comparaison, la moyenne* des 31 pays africains figurant dans la publication 2022 a diminué de 0.2 point de pourcentage sur la même période, et s'élevait à 16.0 % en 2020. Depuis 2010, la moyenne des 31 pays africains a augmenté de 1.6 point de pourcentage entre 2010 et 2020, passant de 14.4 % en 2010 à 16.0 % en 2020. Au cours de la même période, le ratio impôts/PIB au Sénégal a augmenté de 2.2 points de pourcentage de 15.9 % à 18.1 %. Le ratio impôts/PIB le plus élevé au Sénégal était de 18.4 % en 2019, et le ratio le plus bas était de 12.6 % en 2001.



* La moyenne de l'Afrique (31) n'est pas disponible avant 2009 en raison de données manquantes dans certains pays. En 2009, elle est calculée sur la base des ratios impôts/PIB estimés pour le Tchad et le Nigeria cette année-là, car les données n'étaient pas disponibles avant 2010 dans ces pays. Les différences entre les ratios impôts/PIB indiqués peuvent ne pas s'additionner correctement en raison des arrondis.

Recettes fiscales en % du PIB, 2020

Le ratio impôts/PIB au Sénégal¹ en 2020 (18.1 %) était supérieur de 2.2 points de pourcentage à la moyenne des 31 pays d'Afrique figurant dans la publication 2022 (16.0 %).



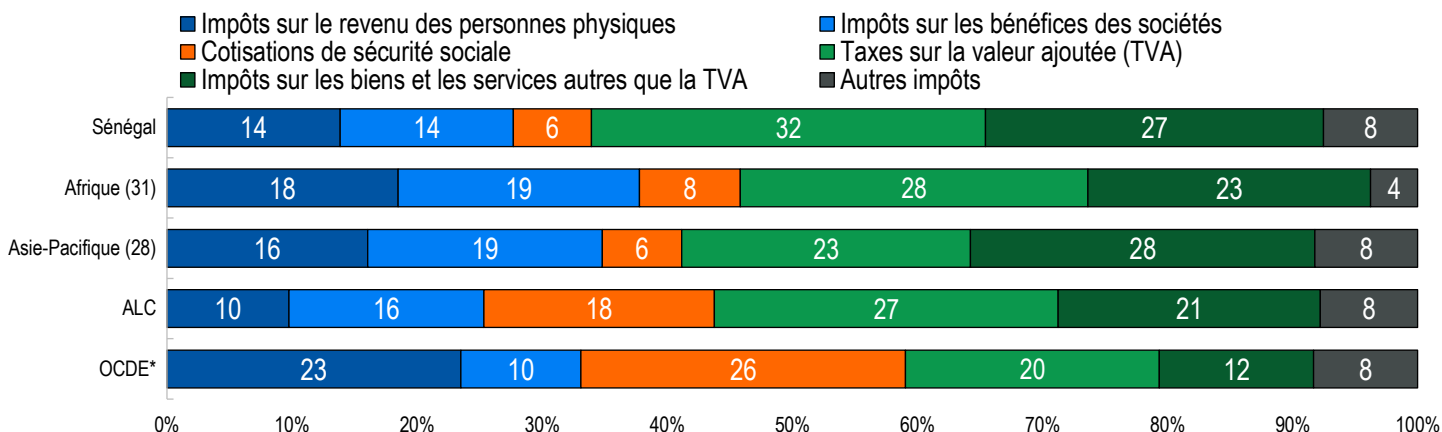
¹ Le ratio impôts/PIB du Sénégal comprend des chiffres partiels pour les cotisations de sécurité sociale en raison de la disponibilité des données. Les cotisations de sécurité sociale sont estimées à partir de 2018.

* Les moyennes de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) et de l'Asie-Pacifique (28) font référence aux respectives publications de 2022 de ces régions. Pour plus d'informations, voir oe.cd/revstatslac et oe.cd/revstatsap.

Dans la classification de l'OCDE, le terme « impôts » se limite aux versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques. Les impôts sont sans contrepartie car les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements. Les recettes non fiscales incluent toutes les autres recettes qui ne sont pas classifiées en tant qu'impôts. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/ocde-classification-impots-guide-interpretation.pdf>

Recettes fiscales : structure fiscale

La structure fiscale est mesurée par la part des principales catégories d'impôt dans le total des recettes fiscales. La principale source des recettes fiscales au Sénégal en 2020 provenait des taxes sur la valeur ajoutée (TVA) (32 %). La deuxième plus importante source des recettes fiscales en 2020 provenait des impôts sur les biens et les services autres que la TVA (27 %).



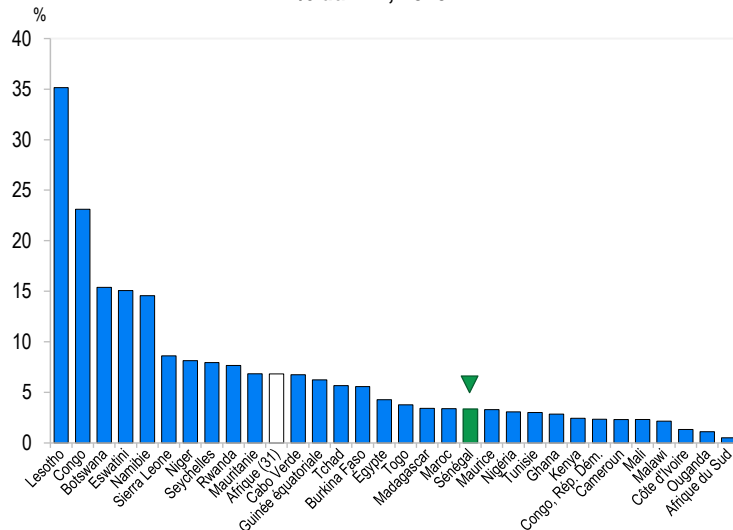
¹ Le ratio impôts/PIB du Sénégal comprend des chiffres partiels pour les cotisations de sécurité sociale en raison de la disponibilité des données. Les cotisations de sécurité sociale sont estimées à partir de 2018.

* Données de 2019 pour l'OCDE car les données de 2020 ne sont pas disponibles.

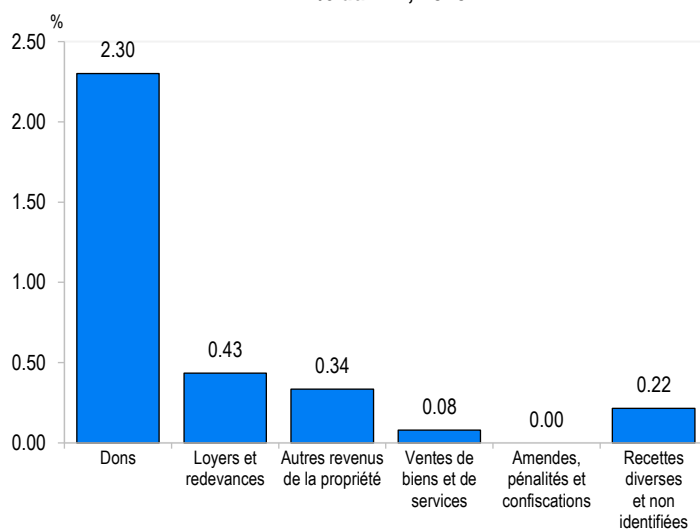
Recettes non fiscales

En 2020, les recettes non fiscales du Sénégal représentaient 3.4 % du PIB et elles étaient inférieures à la moyenne des 31 pays africains (6.8 % du PIB). Les dons représentaient la plus grande part des recettes non fiscales au Sénégal en 2020, s'élevant à 2.3 % du PIB et 59.2 % des recettes non fiscales.

Total des recettes non fiscales
% du PIB, 2020



Recettes non fiscales par catégorie au Sénégal
% du PIB, 2020



Les données sur les recettes non fiscales sont partiellement disponibles et comprennent seulement les recettes perçues par la DGID.

Source : [Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022](#)

